M. Henri Dineur
Echevin de l'Urbanisme
Commune de Saint-Gilles
Place Maurice van Meenen, 39
1060 Bruxelles

V/Réf : 3843
N/Réf. : GM/SGL3.10/s.387
Annexe : 1 dossier A4

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

Objet : SAINT-GILLES. Place Morichar. Avant-projet de réaménagement de l'espace public.
Dossier traité par Mme Françoise Baetmans.

En réponse à votre lettre du 21 février 2006, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis les recommandations suivantes.

La demande porte sur le réaménagement de la place Louis Morichar, située entre la rue de Parme et la rue de Roumanie à Saint-Gilles. Une version antérieure du présent avant-projet avait été présentée à une délégation de la CRMS lors de la réunion de travail du 8 décembre 2005. Le projet actuel a été légèrement modifié par rapport à cette version précédente, notamment pour ce qui concerne l'implantation d'un préau couvert dans la partie haute du site (vers la rue de Roumanie), abandonnée dans le présent projet. Les grands principes de ce projet sont, toutefois, confirmés, à savoir :

- l'aménagement de la place en trois plateaux accueillant différentes fonctions ;
- l'amélioration des liaisons latérales entre la parc et le tissu urbain environnant ;
- l'abandon de la composition axiale existante ;
- l'installation d'une buvette ;
- le renforcement de l'aspect végétal du site.

La présente demande est soumise à la CRMS pour avis consultatif, avant l'introduction d'une demande de permis d'urbanisme. La Commission estime, dès lors, qu'un nombre de modifications pourrait y être apportées afin d'améliorer certains points et de répondre de manière plus efficaces aux objectifs posés. Dans ce cadre, elle formule les remarques et les recommandations . suivante.

L'étude du site existant, telle que développée dans le dossier, se limite à une analyse visuelle assez sommaire. De manière générale, la Commission estime qu'on aurait pu pousser cette étude plus loin, en analysant plus profondément les caractéristiques urbanistiques de la place et ses liens avec le tissu urbain, ainsi que les qualités et les faiblesses de l'aménagement de 1958.

Les principales qualités de l'aménagement existant consistent en sa composition axiale et, par conséquent, la liaison visuelle forte établie avec le monument localisé au terme de cet axe : le

Lycée Victor Horta, rue de Parme, qui focalise tous les regards vers le point bas, dans la plus grande longueur de la place. Il paraît évident que le bâtiment à portiques qui lui fait face, aux 2/3 de la place, a été édifié dans le but de renforcer ce dialogue et de donner une échelle à un dégagement extrêmement vaste, tout en matérialisant une séparation entre des espaces accueillant des usages différents. La lisibilité de l'espace public aménagé au centre de la place est d'une grande simplicité. Même si la colonnade soustrait certaines parties de l'aménagement général à la vue (c'est le cas lorsque l'on se trouve dans la partie haute, juste à l'arrière de la colonnade), on peut se faire une idée exacte de ce qui existe à partir de ce que l'on perçoit grâce au parti de composition axiale et symétrique. Cette qualité, et la manière dont le cheminement axial s'ouvre largement dans le bas sur l'école, sont importantes : outre le fait qu'elles contribuent de manière déterminante à l'intégration du parc dans la structure urbaine, elles apportent un supplément de confort et de sécurité pour les usagers des espaces publics. La CRMS plaide donc pour la conservation de ces caractéristiques.
Cependant, il est exact que la liaison du jardin avec les rues latérales pourrait être améliorée, en particulier du côté est, où il existe des dénivellations importantes. Cette particularité découle évidemment du parti même de la composition originelle, qui est d'assurer la plus grande planéité possible du jardin dans le sens de sa largeur - étant donné que, dans le sens de la longueur, il est déjà scindé en 3 plateaux successifs. L'objectif poursuivi est d'offrir des plateaux de promenades continus et fluides une fois que l'on se trouve dans l'espace même.
Ce n'est évidemment pas le parti adopté par la présente proposition qui, à l'inverse, a travaillé sur le rattrapage des niveaux au détriment de la planéité des plateaux. Ce parti a été le point de départ d'une reconfiguration générale de la totalité des aménagements existants, comme si ceux-ci n'existaient pas et que la question posée était non pas l'amélioration d'un espace public existant, mais la création d'un tout nouveau jardin public.
En effet, le projet mise sur la dissymétrie et un aménagement latéral complexe du côté est, qui fragment l'espace public central. La lisibilité des cheminements haut/bas n'est plus assurée : vus depuis le bas, ils sont généralement cachés derrière des haies dans lesquelles des « portes » relativement étroites permettent confidentiellement le passage d'un plateau à l'autre. Ces caractéristiques risquent de provoquer un sentiment d'insécurité chez les utilisateurs. Par ailleurs, elles induisent un sage beaucoup plus rigide de l'espace public.
La CRMS plaide plutôt pour un aménagement moins rigide en vue de créer un espace partagé, plutôt qu'un lieu divisé et morcelé.

L'amélioration de la liaison entre la place Morichar et le parc Paulus n'a pas été solutionnée . Il s'agit pourtant d'un des objectifs importants posés par le projet. La CRMS demande, dès lors, de pousser plus loin la réflexion sur ce point.

L'installation de la buvette devrait être accompagnée d'une réflexion sur son exploitation sur le long terme. La CMRS signale que dans beaucoup d'autres parcs publics à Bruxelles, ce type d'équipement a été abandonné en raison des difficultés de gestion. Une mauvais gestion ou un manque d'exploitation serait néfaste pour le bon fonctionnement du parc.

Enfin, la Commission demande à la Commune de prévoir les moyens adéquats pour assurer l'entretien de la place, de ses plantations et de ses équipements. Dans ce cadre, un plan de gestion détaillée devrait accompagné le projet définitif.

Conclusion :

Si la CRMS encourage l'amélioration des liaisons entre le parc et les rues latérales, elle estime que, dans le cadre d'une gestion parcimonieuse des espaces publics – et, surtout, s'ils présentent des qualités indéniables -, il n'est pas indispensable de repartir d'une « feuille blanche ». D'autant que la superficie concernée est conséquente. Dans cette mesure, elle préconise la conservation de l'essentiel des principes de composition et des aménagements existants tout en encourageant l'amélioration des franges latérales de ce vaste espace.

Veuillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

c.c. MRBC – AATL – DU et DMS